

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

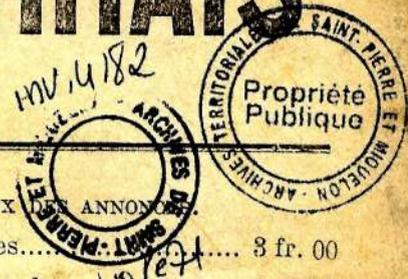
Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



## ÉCONOMIE COLONIALE

L'économie d'une colonie doit consister dans une répartition équitable des charges, c'est à dire des impôts, en proportion de la population; elle doit consister aussi dans une jouissance égale des dépenses qui sont engagées dans un but d'intérêt général.

Il n'est pas besoin de nous étendre pour démontrer que les charges budgétaires, que les impôts autrement dit, sont en disproportion et avec le nombre des habitants décroissant d'une manière effrayante tous les jours, et en disproportion aussi avec les ressources dont ces habitants disposent.

S'il n'est pas porté remède à la situation économique de la colonie, il doit en advenir sous peu que ses habitants auront comme principale préoccupation de travailler pour acquitter les impôts, dont le produit passé dans des mains privilégiés.

Non seulement nous sommes obligés de subvenir à une dépense excessive de fonctionnaires beaucoup trop nombreux et trop dispendieux pour administrer une bourgade qui ne compte plus guère que 4,000 habitants; mais ces fonctionnaires désintéressés et insoucians de l'avenir concèdent des privilèges aux uns et aux autres suivant leur bon plaisir et d'un cœur si léger, qui ne se comprend que par leur exemption de l'impôt colonial.

A les voir administrer, il semblerait que la France possède des colonies uniquement pour avoir le bonheur d'y répandre le trop plein de ses cadres administratifs, qui, pour se faire bien voir des puissants du jour, en qualité de fonctionnaires coloniaux concèdent à ces privilégiés toutes les faveurs budgétaires, c'était à dire tout le profit des dépenses coloniales engagées.

Pour appuyer nos critiques de faits qui se passent ou se sont passés sous nos yeux, citons pour la centième fois que le creusage du Barachois, qui va nous coûter 800,000 francs, n'a été entrepris que pour améliorer l'habitation de la famille Légasse, de manière à ce

qu'elle soit exploitée dans des conditions économiques pour cette maison, qu'elle dispense de droits de quai et des énormes frais généraux que nécessite une telle exploitation qui ne s'opérerait pas sous l'œil du maître.

Il en résulte donc cette grave erreur économique, que d'un côté la caisse coloniale a été grevée d'une charge hors de proportion avec ses ressources, et que de l'autre avec son propre argent la colonie a prêté la main à faire disparaître, ou tout au moins à faire diminuer ses rentrées de droits de quai. C'est ce que l'on peut appeler de la fort mauvaise administration et nous comprenons que ceux qu'elle favorise puissent seuls l'admirer.

Là ne se bornent pas les inconséquences de notre administration coloniale: dans un moment de désarroi et sous le proconsul Jullien, ce triste administrateur se permit de concéder au seul Légasse l'entreprise du service postal pour la somme de 100,000 francs. Nous disons avec intention au seul Légasse, parce que si Jullien avait été un administrateur scrupuleux et indépendant, il lui était facile de trouver une combinaison grâce à laquelle il aurait pu désintéresser les malheureux actionnaires du Pro-Patria. Mais les malhonnêtes gens ne peuvent trouver de ces combinaisons honnêtes, elles sont au-dessus de leur intellect et surtout de leur moralité.

Par un bienfait des dieux (deo juvante), le Pro-Patria se perd, c'était une magnifique occasion de se libérer d'une charge de 100,000 francs et de se payer un service postal en rapport avec les ressources misérables et actuelles de la colonie. On n'en a rien fait, c'est à dire que M. le gouverneur Angoulvant s'est ingénié à créer des difficultés pour avoir la certitude de ne pas trouver des adjudicataires qui veuillent opérer sous le couvert de M. Légasse. Voilà le semblant d'adjudication qui a été fait pour se dire avoir la main forcée à renouveler l'ancien contrat si onéreux pour une colonie qui se débat sous les étreintes de sa ruine.

Cette considération est de maigre importance et nous allons le prouver.

Comme il n'y a pas eu d'économies de réalisées et que nous sommes en plein déficit, il faut trouver de nouvelles ressources pour combler les privilégiés. M. le gouverneur Angoulvant s'est, paraît-il, arrêté à cette extrémité de tripler l'impôt des patentes, bien qu'il sache que le commerce se meurt. Voilà une grave erreur que nous vaut le favoritisme scandaleux dont M. Légasse bénéficie à nos dépens.

L'injustice criante de tous ces procédés va se couronner de ce méfait, c'est que M. Légasse, qui a réuni dans un seul trust sa maison à celles des Sécheries et de M. Emile Houduce, a obtenu du gouverneur que la Morue Française ne paierait qu'une seule patente, c'est à dire que les magasins des Sécheries, de M. Houduce, de M. Jacques Légasse, qualifiés de succursales, ne paieraient pas de patente: le contraire de ce qui se passe à la municipalité où les malheureux cafetiers paient autant de licences qu'ils ont de débits.

Devant de telles monstruosités administratives, il ne reste qu'une chose à faire: refuser de payer les impôts et constituer immédiatement la ligue des contribuables, qui se chargera de défendre par tous les moyens que les faibles ne soient dévorés au profit des gros.

## Journaux de France

Nous reproduisons ci-dessous un article sur Saint-Pierre de notre ami M<sup>e</sup> Lagrosillière publié dans le Républicain de Granville.

On sait que Granville compte beaucoup de relations avec notre colonie et notre ami a tenu à faire voir aux Granvillais, s'intéressant à Saint-Pierre, dans quelles conditions il répondait aux attaques de la Vigie qui lui étaient prodiguées en son absence.

Notre ami se préoccupe peu de sa défense personnelle, il n'a pour but que de faire connaître par tous les moyens sous quel régime d'oppression nous vivons, quoique en France nous soyons

en République, à Saint-Pierre nous en sommes encore au règne de Louis Philippe, dont le plus beau monument de gloire est d'avoir enfanté à notre intention l'ordonnance de 1844.

## LES ABUS COLONIAUX

### Aux Iles Saint-Pierre-Miquelon Les Responsabilités.

Il ne faut point qu'on croie ou qu'on essaie de faire croire que la campagne de presse relative aux îles Saint-Pierre et Miquelon est dirigée contre le seul M. Angoulvant, gouverneur actuel de cette colonie. Les débats dépassent de beaucoup la personnalité de M. Angoulvant. Nous entendons dénoncer surtout le système administratif, politique et économique pratiqué à Saint-Pierre et Miquelon depuis cinq ans, avec la complicité tantôt active, tantôt passive, du ministère des colonies.

M. Jullien, qui fut à la tête de la colonie de 1901 à 1904, fut simplement l'agent politique et économique, le commis de la famille Légasse. Son successeur, M. Cousturier, le « continua » de façon admirable. M. Angoulvant a chaussé les mêmes sandales. Quant au pouvoir central sa responsabilité est d'autant plus grave qu'il ne peut arguer d'ignorance. Un inspecteur des colonies, envoyé en mission dans le pays, à la fin de l'année dernière, s'est chargé de l'éclairer le plus sérieusement et le plus complètement possible. J'affirme, en effet que l'honorable M. Arnaud — qui n'est pas homme, je l'espère, à renier ses écrits — a signalé au pavillon de Flore, dans des rapports documentés et précis, les agissements de la bande clérico-capitaliste de notre malheureuse colonie, les entorses multiples données à la loi par les gouverneurs, les abus et les scandales commis par l'administration pour servir les intérêts de mercantils audacieux et sans scrupules.

Il ne semble pas que M. Clémentel ait, jusqu'ici, tenu aucun compte des renseignements fournis par ce haut fonctionnaire, ni des conclusions si nettes et si décisives qu'il formula, après un examen minutieux de la situation des îles.

Mais l'opinion publique est maintenant saisie de cette situation. M. Clémentel, pour justifier ou excuser ses faiblesses à l'égard de M. Louis Légasse, et de son frère l'abbé, les deux chefs du parti clérical de la colonie, ne pourra plus se retrancher derrière les anticléricaux de France qui leur prêtent leur concours plus ou moins intéressé. Certes, il est stupéfiant que les gens qui s'opposent à la laïcisation à Saint-Pierre et Miquelon, aient pour protecteurs en France des doctrinaires véhéments de l'anticléricalisme et que ceux-ci les aident — inconsciemment sans doute — à exécuter les fonctionnaires républicains

et socialistes. Il est particulièrement paradoxal que, dans un des récents numéros du *Journal La Vigie, La Croix de Saint-Pierre*, on ait pu lire une lettre d'un des députés les plus anticléricaux de l'est, où il renouvelle à M. Louis Légasse, à côté de *comptes-rendus de mômeries religieuses signées par des prêtres*, l'assurance de sa sympathie et de son dévouement pour l'œuvre que ce forban du cléricalisme et du capitalisme accomplit à Saint-Pierre et Miquelon.

Mais c'est précisément la contradiction grossière qu'il y a entre la politique métropolitaine de ces hauts dignitaires de l'anticléricalisme à tumulte et à barricades et leur politique coloniale qui doit mettre M. Clémentel à son aise pour couper court aux provocations journalières des cléricaux de St-Pierre à l'égard des fonctionnaires républicains, à leur insolente prétention de gouverner la colonie, de mettre leur maison de commerce sous le patronnage de l'administration, et de réduire en servitude tous ceux qui ne veulent pas favoriser leurs combinaisons financières. Signalons, en passant, que notre ami Gailhac, gendre du poète Maurice Bouchor, l'apôtre des idées laïques dans les universités populaires, est l'objet des injures quotidiennes de M. Louis Légasse, qui ne peut lui pardonner d'être un commissaire de l'inscription maritime impeccable, préoccupé de plus de justice que d'affaires.

M. Clémentel a tout en mains, soit pour confondre les protecteurs de M. Louis Légasse, s'ils sont de mauvaise foi, soit pour les éclairer, s'ils sont trompés. La seule citation d'extraits de *La Vigie* pourrait lui suffire, dans l'un ou l'autre cas.

Quoi qu'il en soit, nous avons, nous, les documents qui, le moment venu, pourront suppléer à ceux que M. Clémentel pourrait oublier dans son portefeuille; ce qui ne nous empêchera pas, d'ailleurs, de garder l'espoir qu'il voudra rester un ministre républicain.

J. LAGROSILLIÈRE

## LE CLÉRICALISME de MM. de la Vigie

Dans maints numéros de la *Vigie*, nos confrères se sont défendus comme des diables d'être enclins au moindre des cléricalismes.

Comme bien d'autres, nous supposons que la dénégation pouvait être mise sur le compte que tout mauvais cas est niable.

Que dire cependant de l'incident de Miquelon, d'aller inciter ces braves Miquelonnais à ne pas envoyer leurs filles à l'école laïque: est-ce ou n'est-ce pas du cléricalisme?

Et les promoteurs et incitateurs de cette abstention cléricale, M. le curé de Miquelon, M. le maire de Miquelon, M. le supérieur ecclésiastique en ville-giate ou tournée pastorale à Miquelon, sont-ils ou ne sont-ils pas des collaborateurs assidus de la *Vigie*?

Encore une fois, n'est-ce pas uniquement pour faire plaisir à tous les personnages écrivant dans la *Vigie* que M. le gouverneur Angoulvant n'a pas laïcisé les écoles de filles à Saint-Pierre?

Cette vérité est tellement de notoriété publique, qu'en dehors de la publicité de la *Vigie* les auteurs en question s'en vantent comme d'un haut fait constituant à lui seul l'autorité dont ils disposent sur l'esprit de nos gouvernants.

## EXTRAIT

### DU BOSTON DAILY ADVERTISER

du 20 octobre 1905

## TRADUCTION

Provocation à l'adresse de la  
concurrence anglaise

En avant et pêchez. — Laissez-les vous saisir s'ils l'osent. — Pour en finir, la décision est prise de provoquer les saisiés que l'on regarde comme certaines.

Hier, 19 octobre, à une conférence de républicains éminents de Boston, il a été décidé d'aviser les intéressés des pêcheries de Gloucester d'insister pour l'exercice de la plénitude de leurs droits à Terre-Neuve consacrés par les traités. Ce sera alors au gouvernement de soutenir les pêcheurs américains, ou de refuser publiquement de le faire.

Les maisons les plus importantes dans ce genre de commerce ont télégraphié à leurs capitaines, en ce moment sur la côte de Terre-Neuve, d'activer la solution pour ou contre. Et cela ne va pas tarder à être fait. De même qu'ils vont aller de l'avant et pêcher, sans faire d'entrée dans aucune douane de Terre-Neuve.

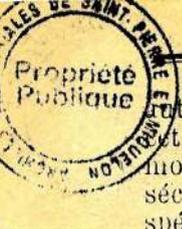
Ne faites pas de cas de la canonniers garde côtes, en avant et pêchez sont les ordres déjà transmis.

Les gens de Gloucester s'attendent à des arrestations, et ils admettent qu'ils poursuivent l'exécution de leur plan avec l'idée que des arrestations s'en suivront.

Les pêcheurs résisteront à toute tentative et essai du droit de visite faite dans le but de s'assurer de la nationalité des hommes des équipages.

Ils fondent leur prétention d'en agir ainsi sur les assurances des chefs républicains de cet Etat, qui veulent que cette affaire devienne une réclamation nationale, si cela est nécessaire. D'un





Autre côté, il n'est pas vraisemblable que l'Etat devienne démocratique au moment où l'administration défend la sécurité et le bien-être d'Américains et spécialement de pêcheurs du Massachusetts.

Il est désormais certain que le gouvernement appuiera ses nationaux, qu'il donnera un avertissement précis à Terre-Neuve de laisser ses pêcheurs tranquilles.

Le congressiste Garner, qui vient de rentrer de Washington, admet presque comme certitude que l'on s'attend à des saisies.

Naturellement, le congressiste ne dit pas grand-chose sur les plans des pêcheurs intéressés de Gloucester, qui se gardent de les dévoiler au profit de Terre-Neuve.

Les capitaines de Gloucester auront néanmoins des Terre-Neuviens sur leurs goëlettes; ils entreront dans une baie quelconque sans donner avis à aucun officier de douane de Terre-Neuve, et ils pêcheront.

Si le garde-côtes les interpelle, sur la demande qui leur en sera faite, le rôle américain sera produit, mais aucune information ne sera fournie sur la nationalité des équipages. Toute tentative de visite sera repoussée à moins que le navire ne soit saisi par force.

Le congressiste Gardner, après beaucoup d'insistance pour obtenir son impression sur la situation, dit: « Quoique je sois entièrement convaincu de nos droits de pêche depuis ma visite à Washington, je ne serais cependant pas surpris si quelques-unes de nos goëlettes étaient saisies par les autorités terre-neuviennes. Ce que je puis déclarer comme un fait absolument certain, établi par des témoignages irrécusables et indiscutables, c'est que le collecteur et le chef protecteur des Revenus à Bonne Baie ont carrément défendu aux goëlettes américaines de pêcher sur la côte ouest.»

Cette déclaration a été faite avec une telle conviction que l'on pouvait voir que le congressiste Gardner avait la certitude que les autorités de Terre-Neuve essaieraient de mettre leurs ordres à exécution aussitôt que les pêcheurs commenceraient leurs opérations. Et c'est ainsi qu'il entrevoyait la saisie immédiate des goëlettes américaines.

Sur la question des conséquences des saisies, le représentant d'Etat n'a voulu répondre laconiquement que: « ce que nous ferons, dans ces circonstances, reste à voir.»

**Voilà la leçon et les enseignements que nous donnons nos voisins les Américains, à nous d'en profiter; de savoir imposer aux Terre-Neuviens le respect des conventions internationales, et de ne pas nous laisser leurrer par les délices illusoire de l'Entente Cordiale.**

## L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

L'administration française prise dans un sens général, depuis le bas jusqu'au haut de l'échelle, s'ingénie à inventer une masse de réglementations plus ou moins préventives.

Ainsi on sait les difficultés créées à l'armement imposant de ne pouvoir prendre que quatre-vingt-dix-neuf hommes, équipage compris, sur le plus grand navire prenant des passagers pour Saint-Pierre ou de Saint-Pierre sans avoir un médecin; prescrivant sur les navires plus petits un espace de tant de mètres cubes, exigeant des bouées et un certain nombre d'embarcations de sauvetage.

Dimanche dernier l'Amélia, navire anglais, emportait cent sept passagers sans médecin, sans bouées de sauvetage, comme sans embarcations de sauvetage.

A l'île aux Chiens, un pauvre pêcheur français sauve un bœuf noyé on l'oblige à le déclarer et à en faire la remise au service des bris et naufrages, quand dès le jour de la Toussaint des Anglais écorchaient et dépécaient ces animaux en pleine ville sur nos pleins inclinés qui leur servaient d'abattoirs.

Pourquoi se montrer si tracassiers envers les nationaux et si tolérants envers les étrangers qui n'ont qu'un droit: celui d'être traités sur le même pied que nous. Si on reconnaît que ces réglementations seraient vexatoires et ridicules pour eux, pourquoi nous réserver la faveur de nous les appliquer?

## LES INDEMNISÉS DU FRENCH-SHORE

On sait les indemnités obtenues par M<sup>e</sup> Delmont en faveur des petits pêcheurs à l'occasion de la cession du French-Shore, où ils allaient tous les ans. On sait que nos compatriotes fabricants de conserves de homards n'ont pas été indemnisés comme ils le méritaient.

On sait aussi que M. Louis Légasse a pratiqué au trésor des saisies sur des grosses sommes que l'on croyait insaisissables à titre d'indemnités.

Par certains, ces saisies sont trouvées très naturelles bien qu'ils sachent mieux que personne que ces indemni-

tés aient été accordées en compensation d'une industrie supprimée du jour au lendemain à des gens trop âgés pour entreprendre quelque chose qui puisse leur servir de gagne-pain.

Où on tombe des nues, c'est de voir ces mêmes individus faire un crime à notre ami Delmont, avocat de profession, de prendre des honoraires pour avoir occupé près du tribunal arbitral pour l'obtention de ces indemnités grosses et petites.

On ne se préoccupe pas de l'illégalité possible des saisies pratiquées, mais on s'occupe et activement d'essayer de mettre en défaut la délicatesse de notre ami Delmont.

Réellement, il y a des gens que la passion abuse jusqu'au point de leur faire perdre le sens moral et la distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal; à ce point que ces mêmes individus, pour détourner l'attention de leurs propres actions, ont mis à courir le bruit que le gouverneur avait reçu un télégramme du ministre disant qu'il n'était rien dû aux avocats comme honoraires dans l'obtention des indemnités du French-Shore; quand c'est le contraire qui est arrivé, c'est le gouverneur qui a cablé au ministre à ce sujet et qui est arrivé, comme le marquis de choses, après la bataille.

## EXPATRIATION

Tout l'été, Dieu sait combien de gens se sont expatriés de Saint-Pierre pour aller soit aux Etats-Unis, soit au Canada, soit à la Nouvelle Ecosse, soit à Anticosti.

Bien que nous n'en ayons pas le chiffre exact, nous pouvons l'estimer entre 1000 et 1500 personnes. Que doivent penser nos administrateurs de ces expatriations forcées? Pensent-ils que leur régime d'impositions à outrance soit l'âge d'or pour Saint-Pierre, pour en arriver à ce dépeuplement si rapide d'un petit pays naguère si prospère.

Malgré ces expatriations qui se poursuivent à tous les courriers et par les autres occasions, y a-t-il un fonctionnaire de moins à payer?

Ces économies ne se font que lorsque l'on a une exécution à faire, quand on a un pauvre Bachelot ou autre à sacrifier à la vindicte des puissants du jour.

Oh ! alors on se montre impitoyable, mais on a la consolation d'avoir sacrifié une victime de plus à ce bienheureux veau d'or qui se prélassait fier de ses succès et devisant qu'ainsi il réduira tous ses adversaires.

## LE NAUFRAGE

### DE LA GOÉLETTE OLA BOLCAM

Dans la soirée de mardi, la goélette anglaise «Ola Bolcam», capitaine Mac Farlane, trompé par les feux des maisons, a été s'échouer en dedans du caillou Bertrand.

Ce naufrage ayant eu lieu de nuit, les hommes de l'équipage ont eu beaucoup de peine à se sauver et ils ont tout perdu.

Cette goélette, jaugeant net 99 tonneaux, s'en allait à Saint-Jean avec un chargement de 86 bêtes à cornes et de 25 moutons. Un seul animal de chaque espèce a pu échapper au naufrage.

Jeudi matin, quand la brume s'est levée, il ne restait que des morceaux de la g<sup>te</sup> Ola Bolcam.

Presque tous les bestiaux sont venus au plein et ont été dépécés par leurs sauveteurs sur le rivage même.

De cette magnifique goélette presque neuve, il ne reste que quelques débris informes remorqués par le Saint-Pierre dans le Barachois.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

Atelier de Ferblanterie

**P. FAJAN**

Fournitures et Réparations

à prix réduits

**QUINCAILLERIE  
au rabais**

## A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

### UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Blanchandin

## A VENDRE

Les goélettes

**GEORGES, INÈS ET ALICE**

Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

## A VENDRE ou A LOUER

### TROIS MAISONS

S'adresser chez M. Th. Prenveille

## PARIS S'AMUSE

«Paris s'amuse», dont le premier numéro vient de paraître, est le plus intéressant et le mieux illustré des grands journaux satiriques et humoristiques.

Son premier numéro est un véritable album de luxe; ses images signées Grun, Neumont, Gil Baër, Gottlob, Clovis Hugues, Lasies, Dépaquit, Viriez, etc. feront sensation.

Le texte est signé Maxime Formont, G. Docquois, R. Emery, J. Ballieu, R. Dubreuil, Léo Pol, Pétrus Durel, etc.

### ABONNEMENTS:

Un an: 14 fr. Six mois: 7 fr. 50

Direction: 13 Rue Thérèse Paris

## A VENDRE

### L'HABITATION J. DUPONT

SITUÉE AU SUD DU BARACHOIS

Comprenant: Maison.— Magasins.— Boutique et toutes les dépendances nécessaires à l'exploitation.—Graves.—Prairies.

Chalands, canots et matériel de sécherie.

Deux voitures, un tombereau

Un traineau

Ensemble ou séparément

### UNE VASTE MAISON EN BRIQUES

SITUÉE RUE NIELLY

Propre au commerce et magasin communiquant, donnant sortie sur la rue Jacques-Cartier, ce dernier anciennement occupé par le bureau central du Téléphone.

### FACILITÉS DE PAIEMENT

## OCCASIONS

Il reste à vendre pour le compte du D<sup>r</sup> Brunati: Services de table et à café.—Linge de table.—Linge et couvertures de lit (le tout neuf).—Conserves.—Sardines pressées.—Cigares et quelques autres articles.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

Service entre New-York et le Havre  
par la Comp<sup>ie</sup> G<sup>le</sup> Transatlantique

### Départs:

La Savoie	le 16 Novembre
La Touraine	le 23 "
La Lorraine	le 30 "
La Gascogne	le 7 Décembre
La Savoie	le 14 "
La Bretagne	le 21 "

Th. CLÉMENT, Agent.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

